



197972 - Il commet la sodomie avec une personne, puis son frère veut épouser la sœur de la même personne... Comment en juger?

question

Est il permis à mon frère , auteur d'un acte de sodomie, d'épouser la sœur de son partenaire sexuel ou cela lui est-il interdit?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, la sodomie fait partie des péchés majeurs. Allah en fit la cause de la destruction du peuple de Loth. Il détruisit leurs villages en les renversant sens dessus dessous, en raison de la bassesse et du caractère anti nature de leurs actes. A ce propos, le Très-haut dit: **Et Loût, quand il dit à son peuple: "Vous livrez vous à cette turpitude que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous? Certes, vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes! Vous êtes bien un peuple outrancier." Et pour toute réponse, son peuple ne fit que dire: "Expulsez-les de votre cité. Ce sont des gens qui veulent se garder purs!" Or, Nous l'avons sauvé, lui et sa famille, sauf sa femme qui fut parmi les exterminés. Et Nous avons fait pleuvoir sur eux une pluie. Regarde donc ce que fut la fin des criminels! (Coran,7:80-84).** Le Transcendant dit encore: **Alors, au lever du soleil le Cri (la catastrophe) les saisit. Et Nous renversâmes (la ville) de fond en comble et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d'argile dure. Voilà vraiment des preuves, pour ceux qui savent observer! Elle (cette ville) se trouvait sur un chemin connu de tous. (Coran,15:73-76)** entre autres versets.

At-Tirmidhi (1456) et Abou Dawoud (4462) et Ibn Madja (2561) ont rapporté d'après Ibn Abbas (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Chaque fois que vous**



découvrez quelqu'un en train de commettre la sodomie, tuez les deux personnes impliquées dans l'acte. (Jugé authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi.

Ahmad (2915) a rapporté d'après ibn Abbas (P.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Puisse Allah maudire celui qui perpétue l'acte sexuel répandu au sein du peuple de Loth (la sodomie). Il l'a répété trois fois.** (Jugé bon par Chouayb al-Arnaout dans son rétablissement du Mousnad.)

Deuxièmement, il est permis au frère de l'auteur de l'acte de sodomie d'épouser la sœur de son partenaire sexuel car l'intéressé n'a rien à voir l'acte de désobéissance envers Allah commis par son frère et la sœur du désobéissant non plus n'a rien à voir l'acte de son frère. L'interdiction de cet acte n'a aucun rapport avec les prohibitions matrimoniales.

Allah le sait mieux.